

J'aurais maintenant quelques observations à faire sur le rapport. Nous apprécions tous, j'en suis certain, l'initiative des sénatrices qui ont participé au débat et des sénateurs qui ont étudié les constatations de cette importante commission royale d'enquête.

Tous, nous savons que le statut de la femme est fait d'imbroglios juridiques, d'injustices économiques, d'inégalités sociales et de préjugés aveugles. Les différences d'ordre sentimental entre les sexes doivent être très évidentes, et j'espère vivement qu'il en sera toujours ainsi. Je suis convaincu que la plupart des honorables sénateurs partagent cette opinion.

Malheureusement, à propos de la question à l'étude, je dois envisager un monde tout à fait différent, une espèce de différence entre les sexes, une différence qui n'a rien à voir avec la vertu et la douceur de la maternité. Je veux parler des différences qui, hélas, existent au Canada et même dans de nombreux pays qui continuent d'être régis par une norme double. La norme de conduite, de comportement, de succès et de responsabilité a été imposée par mon sexe et l'autre sexe l'a acceptée jusqu'ici.

On constate que les temps ont changé et que la situation n'est plus tolérable. Nous avons dépassé ce stade, celui du débat sur le fait que la femme ne peut acquérir des droits sans assumer une plus large part de responsabilités. Le privilège et la responsabilité ne sont que les revers d'une même médaille. Aujourd'hui, la femme demande une participation pleine et égale à l'activité sociale quotidienne. Elle demande des droits et des privilèges comparables aux responsabilités plus lourdes qu'elle assume trop souvent injustement.

Ceux d'entre nous—soit la plupart—qui se sont occupés de réforme juridique au Canada ont été frappés par la nécessité particulière de reviser nos statuts sur les droits de la femme. Le rapport de la Commission royale sur la situation de la femme, nommée par le gouvernement Pearson, fait nombre de recommandations qui visent à faire disparaître bien des restrictions juridiques, plus ou moins injustes, imposées à la femme par notre société, de temps immémorial. Il s'agit de restrictions auxquelles les hommes ne sont pas astreints.

La Commission royale souligne avec soin la nécessité de veiller, dans la mise en œuvre de ces réformes, surtout celles qui touchent la famille, à ce que la législation actuelle sur les responsabilités de l'homme ne devienne pas un fardeau excessif. La femme ne doit pas bénéficier de nouveaux privilèges sans qu'on répartisse plus équitablement les responsabilités qui doivent être partagées entre hommes et femmes en tant que personnes et non pas en tant que représentants de sexes différents et inégaux. Personnellement, j'aimerais voir appliquer l'essentiel de ces réformes aussi rapidement que possible. Le ton strident et si peu féminin du mouvement de libération des femmes ne me plaît guère. Mais je crois que la nécessité de retirer de nos statuts les lois discriminatoires à l'endroit des femmes va de soi.

Il y a quelques semaines, la veille, en l'occurrence, de son propre mariage, le premier ministre nous a rappelé qu'en 1928, la Cour suprême a décidé que le terme «personnes» figurant dans l'Acte de l'Amérique du Nord britannique quand il s'agissait de cette chambre ne pouvait s'interpréter comme englobant les femmes tout aussi bien que les hommes.

C'était là en effet, je le dis à regret, un point sur lequel les femmes pouvaient manifester de l'aigreur. La situation à laquelle faisait allusion le premier ministre a heureusement changé à la suite d'une décision du Comité judiciaire du Conseil privé et 11 femmes, depuis Cairine Reay Wilson en 1930 jusqu'à, plus récemment, M^{mes} Casgrain et Heath ont été appelées à siéger dans cette chambre. Nous avons parmi nous cinq sénatrices compétentes, mais il y a de nombreux autres secteurs dans notre pays où persiste la situation qu'on trouvait ici il y a 40 ans. On peut remarquer, de fait, qu'il n'y a aujourd'hui dans l'autre endroit qu'une seule femme député. Certains d'entre nous se souviendront très bien de la première femme élue au Parlement, M^{lle} Agnes MacPhail; c'était en 1921, et elle a paré l'autre endroit de son charme et de son grand talent.

Il existe une grande discrimination à l'égard des femmes dans des choses aussi essentielles que les chances d'avancement, la rémunération, l'instruction et les responsabilités sociales en général. En outre, l'on s'attend encore à ce que les femmes tolèrent la discrimination sociale dans leur vie personnelle.

Il y a beaucoup à redire. Toutefois, nous devons aussi comprendre qu'une réforme fragmentaire ne résoudra pas le problème ni n'assurera la sérénité et la vie civilisée nées du charme et de la grâce de la présence féminine.

Il n'est pas facile de modifier des attitudes résultant d'usages séculaires, si injustes que ces usages puissent paraître à plusieurs d'entre nous aujourd'hui. Cependant, si nous n'accélérons pas la cadence de nos réformes, nous pouvons nous attendre à beaucoup moins de charme et à une protestation inspirée par une sensibilité brusquement réveillée et par une juste indignation.

Prenons comme exemple l'instruction. C'est la génération de certains d'entre nous qui a connu le jour où les femmes ont brisé les premières barrières élevées contre elles et acquis le droit aux études supérieures dans nos universités. Aujourd'hui, ce droit paraît tout naturel. Il n'y a pourtant pas si longtemps qu'on a permis aux femmes de suivre en assez grand nombre des cours post-universitaires. On peut se demander pourquoi. C'est que, en partie, beaucoup de professeurs d'universités, hommes civilisés et cultivés, hésitent à consacrer leur temps et leur énergie à leurs étudiantes, même les plus brillantes, pour encourager leur épanouissement, sous prétexte que cette formation professionnelle est souvent gaspillée, la jeune femme finissant par se marier et ne jamais exercer sa compétence et ses talents de la façon escomptée.

Je me rappelle fort bien un professeur distingué à l'une des universités que j'ai eu le privilège de fréquenter pour y faire des études post-universitaires, un professeur qui s'élevait contre la présence de femmes à ses cours, voire à l'université. Lorsqu'il voyait des femmes dans la salle, il commençait invariablement son cours en disant: «Messieurs».

Trop souvent, dans le passé, ces attitudes s'expliquaient par les faits. Toutefois, il nous faudrait regarder plus loin et reconnaître que les femmes ont tendance à s'éloigner des carrières auxquelles elles sont préparées parce qu'elles s'aventurent dans un monde masculin où